

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 décembre 2025

Nombre de
Conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 00
Abstention : 00
Votants : 11

Scrutin ordinaire

TARIFS DES
LOCATIONS
DES SALLES
COMMUNALES
ET DU
MATÉRIEL

Le 3 décembre 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de Conseil à 20h30, sous la présidence de Monsieur COSSET Joël, Maire.
Étaient présents : M. COSSET Joël, Mme. ROBIN Liliane, MM. LAVAUT Claude, ROCHETEAU Emmanuel, HIBON Alain, DROUET Michel, Mmes. LARGEAS Hélène, SECHERET Aurélie, M. BOUTET Didier, Mme. EVRARD Delphine, M. DELATTRE Alexandre.
Absents excusés : Mmes. BALLON Alina, GÉRARD Valérie, M. CRUBILLÉ François.
Secrétaire de séance : M. DELATTRE Alexandre.

Pour information, il n'y a pas eu d'augmentation pour 2025.
Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident de ne pas augmenter les tarifs des salles et du matériel pour l'année 2026 :

- Un chèque de 70 € est demandé pour toute réservation de salle.
- Le ménage mal fait est facturé 70 €, encaissement de la caution réservation.
- Location gratuite pour les associations de la commune sous conditions de signature d'une convention et de l'obligation de fournir une attestation d'assurance.

• LOCATION DE LA SALLE DES FETES

-Une caution de 700 € est demandée lors de la remise des clés.

Particuliers de la commune	Particuliers et associations Hors commune
Tarifs à compter du 01.01.2026	Tarifs à compter du 01.01.2026
- Location samedi et dimanche : 190.00 € - Location jour férié hors WE : 100.00 € - Location forfait réveillons : 190.00 € (24/25 décembre et 31 décembre /1 ^{er} janvier)	- Location samedi et dimanche : 426.00 € - Location jour férié hors WE : 218.00 € - Location forfait réveillons : 426.00 € (24-25 décembre et 31 décembre / 1 ^{er} janvier)

• LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

- *Louée uniquement aux particuliers de la commune pour 40 personnes maximum
- *Interdiction d'utiliser tout dispositif pour cuire ou réchauffer et pas de musique le soir.
- *Une caution de 150 € est demandée lors de la remise des clés.

Accusé de réception en préfecture
079-217901289-20251203-D2025-68
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025

Particuliers de la commune
12 H = 20 €
24 H = 40 €
36 H = 60 €
48 H = 80 €

• LOCATION DE LA SALLE DU PARC

- Louée pour 40 personnes maximum
- Interdiction d'utiliser tout dispositif pour cuire ou réchauffer et pas de musique le soir.
- Une caution de 300 € est demandée lors de la remise des clés.

Particuliers de la commune	Particuliers et associations hors commune
Tarifs à compter du 01.01.2026	Tarifs à compter du 01.01.2026
12 H = 55 €	12 H = 120 €
24 H = 80 €	24 H = 180 €
36 H = 100 €	36 H = 230 €
48 H = 120 €	48 H = 280 €

• LOCATION MATERIEL

Le Conseil municipal a fixé les tarifs suivants :

- Un forfait de base 5.00 € pour 2 tables et/ou 4 bancs (possibilité de rajouter des demi-forfaits).
- La caution demandée est de 100.00€.

Quelle que soit la location un minimum de 5 € sera facturé.

• LOCATION DES BARNUMS

- Ils ne seront pas installés au domicile des particuliers, ils serviront uniquement d'extension dans le cadre d'une location de salle communale.
- Une aide de personnes sera exigée pour le montage et démontage.
- Conditions : 50 € à la réservation
- Caution : 500 € et 150 € pour engagement démontage.

PARTICULIERS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS HORS COMMUNE
PETIT 30 € LE WEEK END 20 m ² (5mx4m) 3 EN STOCK	PETIT 60 € LE WEEK END 20m ² (5mx4m) 3 EN STOCK
GRAND 60 € LE WEEK END 40 m ² (5mx8m) 2 EN STOCK	GRAND 120 € LE WEEK END 40m ² (5mx8m) 2 EN STOCK
TENTE PLIANTE 15 € le WE 3m x 3m (3 en stock)	TENTE PLIANTE 30 € le WE 3m x 3m (3 en stock)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Affiché le : 10 décembre 2025.

Pour copie le : 10 décembre 2025.

En mairie le : 10 décembre 2025.

Le Maire, Joël COSSET.

 Le Maire,
Joël COSSET

Le Secrétaire de séance, DELATTRE Alexandre,
Conseiller Municipal.

